



# COMMUNE DE LEYSIN

Numéro d'enquête 22.48.22

N° CAMAC 216471

## AVIS OFFICIEL

### ENQUÊTE PUBLIQUE

*La Municipalité soumet à l'enquête publique le projet suivant :*

Pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur la toiture existante du bâtiment n°309 - Construction d'un couvert pour une voiture

<i>Lieu-dit</i>	:	A Leysin
<i>Parcelle RF N°</i>	:	110 et 112
<i>Bâtiment ECA N°</i>	:	309
<i>Patrimoine</i>	:	Note 4
<i>Adresse N°</i>	:	Route des Ormonts 2
<i>Coordonnées (E/N)</i>	:	2'567'215 / 1'132'360
<i>Propriété de</i>	:	BORLOZ Etienne Route des Ormonts 1854 Leysin
<i>Plans produits par</i>	:	BORLOZ Etienne Géo Solutions Ingénieurs SA Chemin du Plan 35 1865 Les Diablerets
<i>Particularité(s)</i>	:	Empiètement à régler par une inscription d'une servitude foncière en faveur de la parcelle 110
<i>Dérogation</i>	:	art. 8 RPE (pente toiture, fondée sur l'art. 10 RPE, harmonisation avec l'état existant)

*Le dossier est déposé au service des constructions où il peut être consulté :*

*Du* 24.09.2022 au 23.10.2022

*Leysin, le* 20.09.2022

**LA MUNICIPALITE**



Direction générale du territoire  
et du logement  
Centrale des autorisations en  
matière de construction (CAMAC)  
Place de la Riponne 10  
1014 Lausanne  
www.vd.ch/camac

Att\_CO

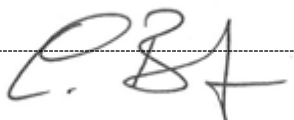
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE**  
**ATTESTATION DE CONFORMITE DE LA VERSION ELECTRONIQUE**  
**selon l'art. 73 al. 1<sup>quater</sup> RLATC**

**A remplir par la.le mandataire**

Commune : Leysin  
Dossier CAMAC n° : 216471  
Adresse/lieu-dit du projet : Route des Ormonts 2

Nom du plan ou document « papier » <i>Ex : Plan de situation</i>	Nom du fichier (pdf) <i>Voir la directive : <a href="#">lien</a></i>	Date de création du fichier (PDF)
Questionnaire P	216471-QP.pdf	31.8.22
Plan de situation	216471-enquete.pdf	1.9.22
Coupes et plans de détail	216471-coupes.pdf	1.9.22
Déclaration AQ	216471-AQ.pdf	31.8.22

La.Le mandataire soussigné.e certifie que les plans et documents contenus dans les fichiers nommés ci-dessus sont identiques à la version papier signée et déposée à la commune en date du ...../...../..... .

Nom et prénom : Borloz Etienne  
Date : 1.9.22  
Signature : 

## Déclaration du responsable assurance qualité en protection incendie

### 1. INFORMATIONS SUR L'OBJET

Bâtiment neuf

Bâtiment existant (transformation/rénovation)

Objet

Adresse

NPA/localité

Maître de l'ouvrage

N° dossier ECA (si connu)

N° CAMAC (si connu)

Bâtiment ECA/parcelle

### 2. CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Hauteur totale du bâtiment (en m.)

Nombre de niveaux hors-sol

Nombre de sous-sol

Affectations du bâtiment

Dangers d'incendie particuliers

### Degré d'assurance qualité attribué à l'ensemble du bâtiment

**1**      **2**      **3**      **4**

Partie de bâtiment particulière/indépendante

1      2      3      4

### 3. RESPONSABLE ASSURANCE QUALITÉ

Nom, prénom

Entreprise

Adresse

Téléphone

Email

**Responsabilité**

Totale

Phase de projet/planification

Phase exécution/suivi des travaux



# Construction d'un couvert à voiture

Parcelles 110-112 - propriété de Etienne Borloz / Commune de Leysin



Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14  
diablerets@geo-solutions.ch  
www.geo-solutions.ch

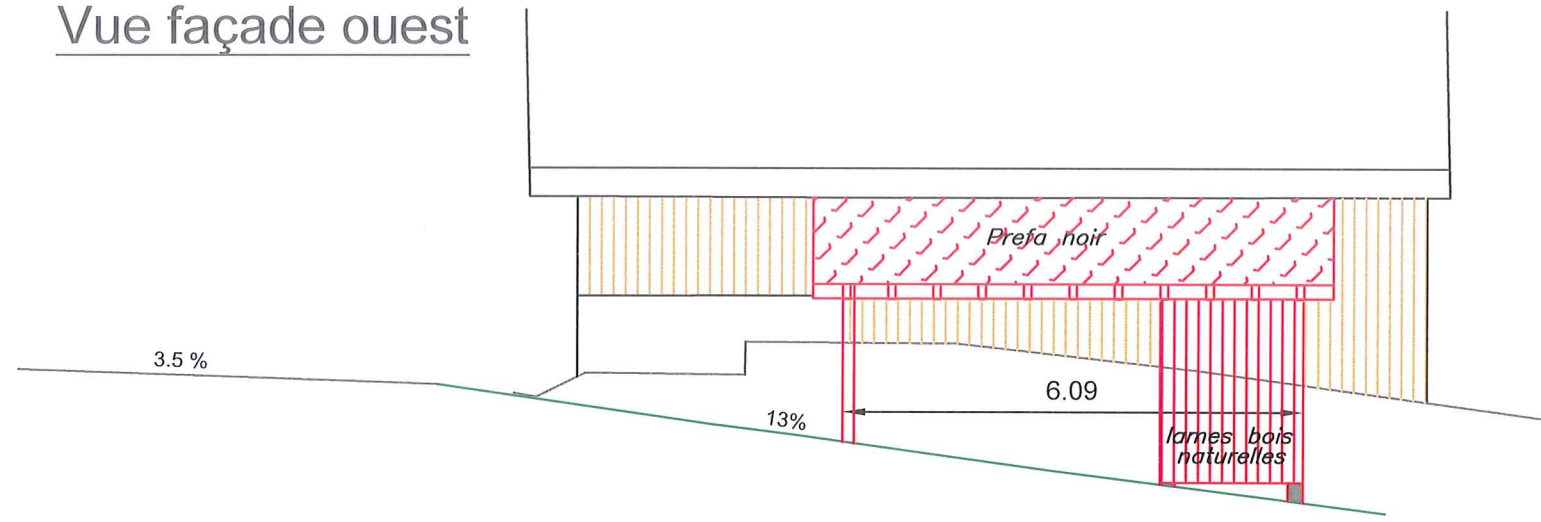
Etienne Borloz :

Pour la commune de Leysin :

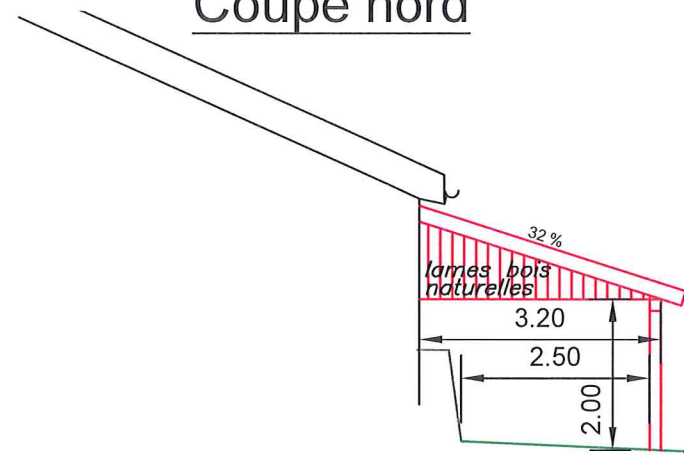
Les Diablerets, le 31 août 2022

Etienne BORLOZ  
Ing. HES / géom. offici.

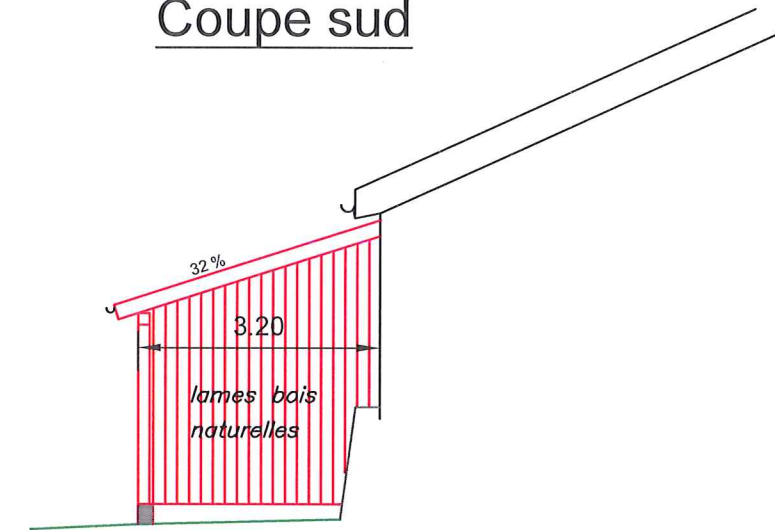
## Vue façade ouest



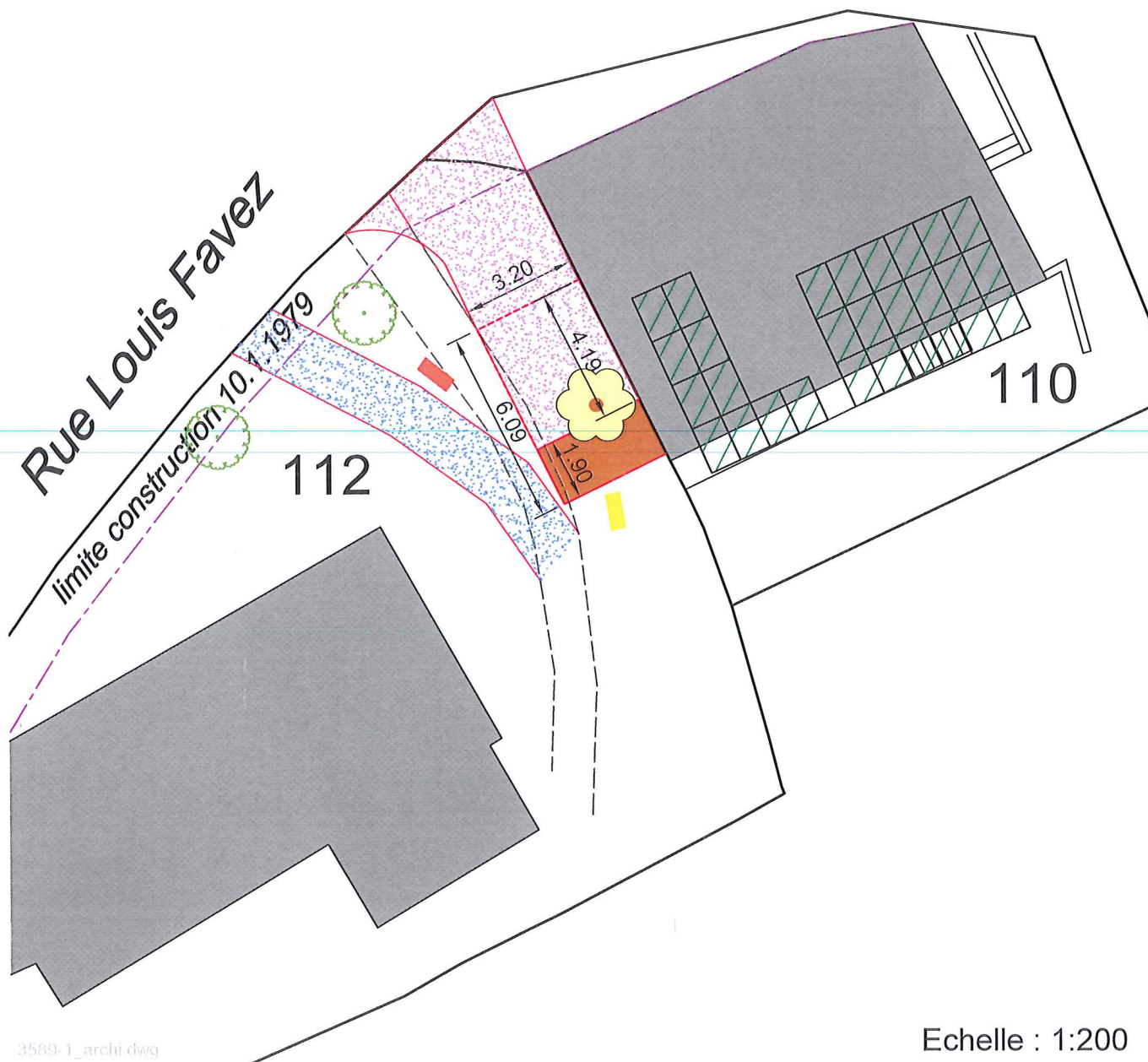
## Coupe nord



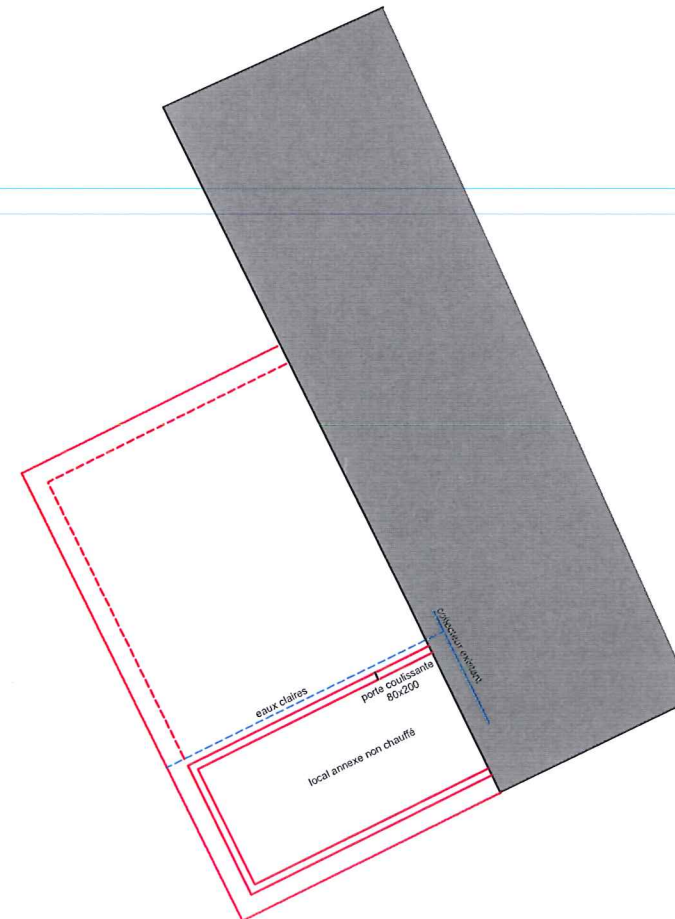
## Coupe sud



## Situation



## Détail couvert



Echelle : 1:200

Echelle : 1:100

# PLAN DE SITUATION DRESSE POUR ENQUETE

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur la toiture existante du bâtiment n°309
- Construction d'un couvert pour une voiture

## Commune de Leysin

Lieu-dit : A Leysin

Adresse : Route des Ormonts 2

Coordonnées moyennes : 2'567'215 / 1'132'360  
altitude : 1260 m. env.

Zone d'affectation : "zone du Village"

Zone de danger : aucune

Secteur de protection des eaux : üB

Degré de sensibilité au bruit (proposé) : III

Note au recensement architectural : 4 (bâtiment n°309)

Raccordement EC : aux installations existantes de la parcelle n°110

Mentions :

Parcelle n°110 : aucune

Parcelle n° 112:

- ID1998/1488, ID1998/2433, ID1998/2434

Protection des monuments et des sites, ne concernent que le bâtiment n°307

- ID2012/1349 Repère de mensuration

Drogation : art. 8 RPE (pente toiture, fondée sur l'art.10 RPE, harmonisation avec l'état existant)

Particularité : empiètement à régler par une inscription d'une servitude foncière en faveur de la parcelle n°110

La réalisation du projet implique une mise à jour du plan RF

### Parcelle n° 110

Selon feuillet RF en date du 27.6.22

Habitation et rural n°309	129 m <sup>2</sup>
Place-jardin	121 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>250 m<sup>2</sup></b>

Propriétaire : Etienne BORLOZ

### Parcelle n° 112

Selon feuillet RF en date du 27.6.22

Bâtiment ecclésiastique n°307	163 m <sup>2</sup>
Place-jardin	392 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>555 m<sup>2</sup></b>

Propriétaire : Commune de Leysin

### Propriétaires des parcelles voisines

109	Jocelyne GLARDON
111	Pierre-Alain DUBOIS, Ning DONG
113	Cimal S.A.
114	Cimal S.A.
115	Nicolas NERVI

Les Diablerets, le 31 août 2022



Etienne BORLOZ  
Ing. HES / géom. officiel

**GÉO SOLUTIONS**  
ingénieurs SA

Chemin du Plan 35 | 1865 Les Diablerets | 024 492 24 14  
diablerets@geo-solutions.ch  
www.geo-solutions.ch

Etienne Borloz :

Pour la commune de Leysin :



Source :  
Géodonnées Etat de Vaud

Servitudes : Seules les PJ du RF font foi

ID 99/6748 D/C Canalisation d'égout (en fav. 110 sur 111)

ID 99/6749 D/C Voisinage, vue (en fav. de 110 sur 112)

Légende :

- |  |  |
|--|--|
|  | couvert projeté et local annexe  |
|  | accès à créer  |
|  | passage piétons à déplacer (nouvel emplacement)                          |
|  | arbre à abattre  |
|  | panneaux solaires thermiques et photovoltaïques (env. 42m <sup>2</sup> ) |
|  | monument à déplacer  |
|  | nouvel emplacement   |
|  | limite des constructions selon plan d'alignement du 10.1.1979            |

# Demande de permis de construire (P)

## N° CAMAC : 216471

### A. AVIS D'ENQUETE

Référence communale :

#### Données générales

Compétence M ou ME (\*) : **(ME) Municipale Etat**

1. **Commune (\*) :** Leysin
2. **Lieu-dit :** Route des Ormonts 2  
**et/ou adresse (\*) :**
3. **Coordonnées (E / N) (\*) :** 2567215 / 1132360 (*coordonnées moyennes de l'ouvrage, par exemple: 2549170 / 1161250*)
4. **No de parcelles (\*) :** 110 112
5. **No ECA :** 309
6. **Note recen. architectural :** 4

#### Acteurs *(si plusieurs, ajouter en page n° 14)*

##### 7. **Propriétaire (\*) :**

Nom, Prénom :	BORLOZ ETIENNE	Raison sociale :
Adresse :	Route des Ormonts 2	Tél. : 024 494 27 39
NPA / Localité :	1854 LEYSIN	E-mail :

##### **Promettant acquéreur :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### **Droit distinct et permanent :**

Nom, Prénom :	Raison sociale :
Adresse :	Tél. :
NPA / Localité :	E-mail :

##### 8. **Auteur des plans (\*)** *(personne physique selon art. 72 RATC)*

Projet nécessitant :	<input type="checkbox"/> Architecte <input checked="" type="checkbox"/> Ingénieur <input type="checkbox"/> Exception art. 106 LATC	
Nom, Prénom :	BORLOZ ETIENNE	N° reg. mandataire : 4586
Profession :	Ingénieur géomètre breveté	
Raison sociale :	GÉO SOLUTIONS INGÉNIEURS SA	E-mail : etienne.borloz@geo-solutions.ch
Adresse :	Chemin du Plan 35	Tél. : 024 492 24 14
NPA / Localité :	1865 LES DIABLERETS	Fax :

##### 9. **Nature des travaux principale (\*)** : *(une seule coche possible)*

<input checked="" type="checkbox"/> Adjonction	<input type="checkbox"/> Agrandissement	<input type="checkbox"/> Changement / nouvelle destination des locaux
<input type="checkbox"/> Construction nouvelle	<input type="checkbox"/> Démolition partielle	<input type="checkbox"/> Démolition totale
<input type="checkbox"/> Reconstruction après démolition	<input type="checkbox"/> Reconstruction après incendie	<input type="checkbox"/> Rénovation totale
<input type="checkbox"/> Transformation(s)		

##### 10. **Description de l'ouvrage (\*) :**

- Pose de panneaux solaires photovoltaïques et thermiques sur la toiture existante du bâtiment n°309 - Construction d'un couvert pour une voiture

##### 11. **Demande de dérogation** (Base légale d'octroi, N° de l'article et mention du motif)

art. 8 RPE (pente toiture, fondée sur l'art. 10 RPE, harmonisation avec l'existant)

## Particularités

12. a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (\*) :  Oui  Non
- b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)
- c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
13. a) Le projet implique un défrichement de  m<sup>2</sup> (cocher aussi la question N° 105)
- b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie
- c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)
14. Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)  I  II  III  IV
15. Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)
16. Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :
17. Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (\*) :  Oui  Non

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du  au



**B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE**20. **Maître de l'ouvrage (\*) :**

- 01 CFF  
 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports  
 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF  
 07 Swisscom  
 08 La Poste  
 10 Canton  
 11 Entreprise de droit public d'un canton  
 15 Commune  
 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau, électricité, etc.)  
 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses maladies)  
 22 Institution de prévoyance, caisse de pension  
 23 Caisse maladie, SUVA  
 24 Banque, fond immobilier, holding financière  
 31 Usine d'électricité privée  
 32 Usine à gaz privée  
 33 Chemin de fer privé  
 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier)  
 42 Coopérative de logement  
 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier)  
 51 Société individuelle ou de personnes (industrie, artisanat, commerce)  
 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)  
 61 Particulier et hoirie  
 63 Organisation internationale, ambassade  
 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :

Nom, Prénom : BORLOZ ETIENNE Raison sociale :  
 Adresse : Route des Ormonts 2 Tél. :  
 NPA / Localité : 1854 LEYSIN E-mail :

21. **Direction des travaux (\*) :**

Nom, Prénom : BORLOZ ETIENNE Raison sociale :  
 Adresse : Chemin du Plan 35 Tél. :  
 NPA / Localité : 1865 LES DIABLERETS E-mail :

**C. CARACTERISTIQUES DE L'OUVRAGE**

30. Genre de construction (\*) :  Bâtiment  Ouvrage de génie civil, aménagement extérieur

## 31. Type d'ouvrage (\*) :

- Approvisionnement en eau / énergie  11 Alimentation en eau  
 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques  
 14 Chauffage à distance  
 19 Autre
- Elimination des déchets  22 Ordures ménagères  
 23 Autres déchets
- Infrastructure routière, parking  34 Route, place de stationnement  
 35 Parking couvert
- Autre transport et communication  41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare)  
 42 Constructions pour les bus et tramway  
 43 Constructions pour la navigation  
 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie)  
 49 Autres constructions vouées aux transports

## Demande de permis de construire (P) - 216471

- |  |   |
|--|---|
| Education, recherche, santé,<br>loisirs, culture               | <input type="checkbox"/> 51 Ecole, système d'éducation (jusqu'au niveau maturité)<br><input type="checkbox"/> 52 Formation supérieure ou recherche<br><input type="checkbox"/> 53 Hôpital<br><input type="checkbox"/> 54 Foyer avec soins médicaux et/ou assistance sociale<br><input type="checkbox"/> 55 Autre établissement de santé spécialisé<br><input type="checkbox"/> 56 Installation de loisirs et de tourisme<br><input type="checkbox"/> 57 Eglise et bâtiment à but religieux<br><input type="checkbox"/> 58 Bâtiments à but culturel, musées, bibliothèques et monuments<br><input type="checkbox"/> 59 Salles omnisports et salles de sport  |
| Autres infrastructures   | <input type="checkbox"/> 61 Aménagement de berges et barrages<br><input type="checkbox"/> 62 Constructions pour la défense nationale<br><input type="checkbox"/> 69 Autres infrastructures<br><input type="checkbox"/> 71 Maison individuelle à un logement, isolée<br><input type="checkbox"/> 72 Maison individuelle à un logement, mitoyenne ou jumelle<br><input type="checkbox"/> 73 Bâtiment à plusieurs logements pour l'habitation exclusivement<br><input type="checkbox"/> 74 Bâtiment à usage mixte, principalement à usage d'habitation<br><input type="checkbox"/> 76 Foyer sans soins médicaux et/ou assistance sociale<br><input type="checkbox"/> 78 Garage, place de parc en rapport avec l'habitation<br><input checked="" type="checkbox"/> 79 Autre construction en rapport avec l'habitation |
| Agriculture, sylviculture                                      | <input type="checkbox"/> 81 Construction agricole<br><input type="checkbox"/> 82 Construction sylvicole   |
| Industrie, artisanat,<br>commerce, services,<br>administration | <input type="checkbox"/> 91 Fabrique, usine, atelier<br><input type="checkbox"/> 92 Halle, dépôt, silo, citerne<br><input type="checkbox"/> 93 Bât. administratif, bureaux<br><input type="checkbox"/> 94 Bât. commercial, magasin<br><input type="checkbox"/> 95 Etablissements tels que hôtel, café-restaurant, café-bar, tea-room, etc...<br><input type="checkbox"/> 96 Autres hébergements de courte durée<br><input type="checkbox"/> 99 Autre construction destinée à des activités économiques  |

## Situation

33. Emprise de l'ouvrage (définie par le rayon autour des coordonnées E/N du projet) :

- |                                |  |                                |                                 |
|--------------------------------|--|--------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 5 m   | <input checked="" type="checkbox"/> 10 m | <input type="checkbox"/> 25 m  | <input type="checkbox"/> 50 m   |
| <input type="checkbox"/> 100 m | <input type="checkbox"/> 250 m           | <input type="checkbox"/> 500 m | <input type="checkbox"/> 1000 m |

34. L'ouvrage est également situé sur une autre commune :

35. Dans un plan général d'affectation (PGA)   
 Dans un plan partiel d'affectation (PPA)   
 Dans un plan de quartier (PQ/PQCM)  Nom et/ou No de la zone : zone du Village

36. Secteur de protection des eaux :  Au  üB (Si zones S, cocher la question N° 115)

37. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire   
 (joindre l'accord de l'entreprise ferroviaire selon art. 18m LCdF) (si l'accord n'a pas été délivré ou si la démarche est en cours, cocher la question N° 127)

## Bruit

38.  a) Les degrés de sensibilité au bruit (DSB) ont déjà été attribués dans les zones d'affectation

b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des locaux d'habitation ou des locaux d'exploitation dans lesquels des personnes séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, est située sur une parcelle où le DSB n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est indiqué à la question N° 14.

(joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Service de l'environnement et de l'énergie (DGE-DIREN))

## Eau potable, défense incendie

40. Alimentation en eau de boisson :  Réseau public  Alimentation privée

41. Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :  Existante  Projetée

Distance [m] :

## Ramassage des déchets

42. a) Conteneurs ordures ménagères  Existant  Projeté  
 b) Différenciés  Existant  Projeté  
 c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs

## Suppression des barrières architecturales

43.  La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)  
 Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

## Equipements, installations

49.  Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)  
 Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs ; question 356 ou 357)

## Déchets de chantier

50. Si le projet dépasse au moins un des seuils suivants :

Bâtiment :  3500 m<sup>3</sup> SIA de construction  1000 m<sup>3</sup> SIA de rénovation  300 m<sup>3</sup> SIA de démolition  
 Génie civil :  30 m<sup>3</sup> de déchets foisonnés (avec les matériaux d'excavation)  
 Ou si :  Le projet produit des déchets bitumineux

Remarque : les seuils ci-dessus correspondent à l'ordre de grandeur de 200 m<sup>3</sup> de déchets (matériaux d'excavation inclus) fixé par l'art. 16 OLED pour rendre exigible le concept d'élimination des déchets.

Le questionnaire "[Gestion des déchets de chantier](#)" (QP71) doit être rempli en ligne, **15 jours avant le début des travaux** avec les données prévisionnelles, **puis encore une fois en fin de chantier** avec les données effectives (synthèse après travaux).

## D. SURFACES, VOLUME, COÛT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
60. Surface totale des parcelles [m <sup>2</sup> ]				
61. Surface totale en zone à bâtir [m <sup>2</sup> ] (A)				
62. Surface bâtie [m <sup>2</sup> ] (B)				
63. Surface brute utile des planchers [m <sup>2</sup> ] (C) dont consacrée au logement [m <sup>2</sup> ]				
64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65. Cube SIA [m <sup>3</sup> ]				
66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*)	100000	CFC 1 à 5 [CHF]		

## E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)				
Nb total de nouveaux bâtiments	0	Avec logements		Sans logements
Nb total de bâtiments transformés				
Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)				

## F. PLACES DE STATIONNEMENT

	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80. Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81. Couverts, garages extérieurs		1		1
82. Places non couvertes				
83. Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 401 a)				
84. Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)				

## Fiche bâtiment [1]

B1 Type de travaux (\*) : Nouveau bâtiment  
 B2 N° de parcelle (\*) : 112  
 B3 N° ECA :  
 B4 Rue/lieu (\*) : A Leysin  
 B5 Dénomination du bâtiment :  
 B6 Nombre d'entrées avec adresse :

## CARACTERISTIQUES DU BATIMENT

B7 Catégorie de bâtiment (\*) : Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage)  
 Classe :

B8 Surface au sol du bâtiment [m²] :  
 B9 Surface brute utile des planchers [m²] :  
 B10 Surface brute des planchers pour le logement [m²] : Pour les activités [m²] :  
 B11 Cube SIA [m³] :  
 B12 Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) :  
 B13 Nombre total de logements après travaux (\*) : 0  
 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 3 pce :  
 Nb 4 pce : Nb 5 pce : Nb 6 pce ou plus :

B14 Bâtiment transformé (\*) : les travaux modifient-ils le nombre ou la taille des logements :

B15 Système de chauffage (\*) :  
 Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour le chauffage, seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.  
 - principal:  
 Pas de générateur de chaleur  
 - secondaire:

Puissance du chauffage [KW] : (principal)

B16 Agent énergétique de chauffage (source énergie) :  
 Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique de chauffage (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.  
 - principal:  
 - secondaire:

Si chauffage au bois ou au charbon d'une puissance > que 70 kW, ou d'un chauffage à mazout moyen ou lourd, cocher la question N° 456.  
 Pour les pompes à chaleur utilisant le sous-sol ou l'eau comme source de chaleur, cocher la question N° 450

B17 Installation de fourniture d'eau chaude :  
 Si le bâtiment comporte plus de deux générateurs de chaleur pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.  
 - principal:  
 - secondaire:

Agent énergétique pour l'eau chaude (source énergie) :  
 Si le bâtiment comporte plus de deux agents énergétique pour l'eau chaude (sources énergies), seuls les deux principaux doivent être renseignés, le plus puissant étant en première position.  
 - principal:  
 - secondaire:

B18 La construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) :  Oui  Non

**Amiante dans les bâtiments transformés ou démolis (dès le 1er mars 2011)**

Pour tous les cas où la construction a eu lieu avant le 1er janvier 1991 (date du permis de construire) nous vous prions de :

- faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (<http://www.forum-asbest.ch/fr/liste-des-adresses/>)
- déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur [la plateforme GDA](#)  
(Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé)
- joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante pour la commune ainsi que la preuve de dépôt du rapport fournie par la plateforme GDA (sous format papier et sous format électronique) pour la CAMAC

## AUTRES INFORMATIONS SUR LE BATIMENT

39. a) Façades, toiture Matériau, couleur :  
bois naturel  
Mode de couverture, couleur :  
Prefa noir
- Type de fermeture :  Stores  Volets
- b)  Surface de toiture ou de façade en métal non enduit (par ex. en cuivre ou zinc) supérieure à 50 m²
44.  Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux, soumises ou non soumises à autorisation spéciale selon art. 32 OEaux  
(cocher aussi la question No 408)
45. a) Ascenseur, monte-charge :  Electrique  Hydraulique  
b) Rampe/plate-forme ajustable :  Electrique  Hydraulique  
c) Contenance du réservoir d'huile : litres  
d)  Escalier / tapis roulant servant au transport de personnes
46. Raccordement TV/radio :  Antenne collective  Antenne extérieure  Antenne intérieure  
 Parabole  Câble télé-réseau

## PARTIE ENERGIE

## Isolation thermique (bâtiments, serres, locaux frigorifiques)

Isolation thermique

Compétence

M

ME

48. Qh (MJ/m².an) : Informations complémentaires :  
Qhli (MJ/m².an) : Informations complémentaires :
453. a) Qh est inférieur ou égal à Qhli   
b) Demande de dérogation Qh est supérieur à Qhli
- Dans tous les cas, joindre le formulaire EN-2a ou EN-2b et le calcul SIA 380/1  
Pour les bâtiments neufs, joindre les formulaires EN3 et EN-VD 72**
- Surface de référence énergétique  
SRE : Informations complémentaires :
465. Installation de locaux frigorifiques et/ou de congélation  EN 6
468. Serres artisanales ou agricoles chauffées  EN 7
474. Halles gonflables  EN 8
- Installations techniques du bâtiment**
449. Installation de refroidissement, de climatisation ou de pompe à chaleur (PAC) contenant des fluides réfrigérants stables dans l'air (HFC), excepté PACs des villas et des piscines privées  75
450. a) Pompe à chaleur utilisant le sous-sol comme source de chaleur (sondes)  65A  
b) Pompe à chaleur utilisant les eaux souterraines comme source de chaleur (pompage)  65B  
c) Pompe à chaleur (air/eau ou air/air), à l'intérieur ou à l'extérieur, pour le chauffage ou pour la production d'eau chaude sanitaire (ECS)  Annexe
456. Chauffage à bois ou au charbon d'une puissance supérieure à 70 kW, ou chauffage à mazout moyen ou lourd
461. Justificatif de la part minimale d'énergies renouvelables  EN-VD 72
462. Installation de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire  EN 3
463. Installation de ventilation  EN 4
464. Installation de réfrigération / humidification  EN 5
466. Installation de production d'électricité par combustible  EN 9
475. Résidences secondaires  EN 3
- Divers**
470. Installation de chauffage en plein air  EN 10
471. Patinoires (RLVLEne, art 53) - Concept énergétique à soumettre à la DGE-DIREN
473. Bâtiments tertiaires et du secteur public de plus de 1000 m²  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour l'éclairage  EN 12  
- justificatif selon SIA 380/4 de la consommation électrique pour la ventilation et la climatisation  EN 13
476. Grands consommateurs (consommation électrique >0.5 GWh ou thermique >5 GWh)  EN-VD 15
477. Demande de dérogation à la loi sur l'énergie ou à son règlement d'application
- Précisez l'article :

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la [DIREN](#)

## L. SITUATION DE L'OUVRAGE

Annexes

## Environnement

101. Situation particulière  
 Dans un plan cantonal d'affectation  
 Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)
- 102.1 Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (\*)  Oui  Non
- 102.2 Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (\*)  Oui  Non
- 102.3 Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.  66 A
- 102.4 Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).  66 B
- 102 A. L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)
- 102 B. L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection
103. Dans l'aire forestière
104. A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt
105. Le projet implique un défrichement de [m²] :  Annexe  
*(cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)*
- 106 A. Dans un secteur exposé à des dangers naturels (\*) :  Oui  Non 43 - DN  
 Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le [guichet cartographique cantonal](#) (thème dangers naturels)
- |   |                          |                                    |                          |
|---|--------------------------|------------------------------------|--------------------------|
| - Inondations (INO)                       | <input type="checkbox"/> | - Chutes de pierres et blocs (CPB) | <input type="checkbox"/> |
| - Laves torrentielles (LTO)               | <input type="checkbox"/> | - Effondrements (EFF)              | <input type="checkbox"/> |
| - Glissements de terrain permanents (GPP) | <input type="checkbox"/> | - Avalanches (AVA)                 | <input type="checkbox"/> |
| - Glissements de terrain spontanés (GSS)  | <input type="checkbox"/> |                                    |                          |
- IMPORTANT** : En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le [formulaire 43 DN](#) pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Trois exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de permis de construire.
- Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.**
- 106 B. Dans un site pollué  
*(en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident)*  
 Ancienne décharge  Site industriel pollué  Lieu d'accident
107. Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection   
*(selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)*
108. Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage
110. Dans une région archéologique
111. Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne)   
*(Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)*

## Préservation du parc locatif

## Travaux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués existants

- 112.1 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux **seulement lorsque l'immeuble existant comprend au moins trois logements loués en dernier lieu (même vacants)**  53
- b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacant), avec ou sans travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requête.  53
- Procédure simplifiée**
- 112.2 a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée.  53 B
- b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).  53 B

## Logement d'utilité publique

- 112.3 Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi du 10 mai 2016 sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)  54

## Bruit

113. Projet faisant l'objet d'une demande d'assentiment selon l'article 32 al.2 OPB  Annexe  
*(dépassement des valeurs limites d'immission)*
114. Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit

<b>Protection des eaux</b>	<b>Annexes</b>
----------------------------	----------------

115. Zones S de protection des eaux (*autres secteurs, cocher la question N° 36*)
116. Projet situé à moins de 20 m de :  
 la rive d'un lac  d'un cours d'eau à ciel ouvert  d'un cours d'eau sous voûtage

<b>Gestion des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)</b>
--

117. Déversement des eaux météoriques  
 Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau  Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)
118. Infiltration des eaux météoriques dans le sol  
 Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, etc.)  Ouvrage d'infiltration
119. Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
120. Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)

<b>Eaux usées</b>
-------------------

121. Evacuation sans passer par une STEP
122. Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité
123. Raccordement à la fosse à purin  52

<b>Réseaux routier et ferroviaire</b>
---------------------------------------

124. Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)  62
125. Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci
126. A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale
127. A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)  Annexe
128. Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant

<b>M. INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES</b>
--

<b>Locaux occupant des travailleurs</b>
---

150. a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr  43, 51, 64  
 b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série  43, 51, 64
151. Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)  43, 51, 64
152. Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans au service de l'emploi  51

<b>Environnement</b>
----------------------

153. Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)  64
154. Installations de production d'énergie (EIE)  43, 64  
 Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon  
 Raffinerie de pétrole  
 Installation géothermique (*plus de 5 MWth*)  
 Installation thermique (*plus de 100 MWth*)  
 Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon

<b>Commerces, services</b>
----------------------------

155. Bâtiments administratifs et/ou commerciaux  43
156. Bâtiments de plus de 25m de hauteur totale  43
157. Grands magasins, centres commerciaux  43  
 Surface consacrée à l'alimentation [m²] :  
 Surface de vente effective (*sans les entrepôts et les parkings*)  
 Inférieure à 2000 m²  
 De 2000 à 5000 m²  
 Supérieure à 5000 m² (EIE)  
 Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²

<b>Métaux et machines</b>
---------------------------

158. Métaux et machines  43, 64  
 Acières (EIE)  Vieux métaux (EIE)  
 Aluminium (EIE)  Métaux non ferreux (EIE)

Bois		Annexes
159.	Bois et traitement du bois <input type="checkbox"/> Panneaux d'agglomérés (EIE) <input type="checkbox"/> Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
Chimie		
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais <input type="checkbox"/> Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) <input type="checkbox"/> Stockage de plus de 1000 t (EIE) <input type="checkbox"/> Transformation (> de 5000 m <sup>2</sup> ou 10'000 t/an)(EIE) <input type="checkbox"/> Synthèse de produits	<input type="checkbox"/> 43, 64
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins	<input type="checkbox"/> 43, 64
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc	<input type="checkbox"/> 43, 64
Alimentation		
163.	Produits alimentaires	<input type="checkbox"/> 43
164.	Produits agro-alimentaires	<input type="checkbox"/> 43, 64
Autres matériaux		
165.	Arts graphiques	<input type="checkbox"/> 43, 64
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement	<input type="checkbox"/> 43, 64
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques	<input type="checkbox"/> 43, 64
168.	Textiles, habillement, cuir	<input type="checkbox"/> 43, 64
169.	Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.) <input type="checkbox"/> Cimenteries (EIE) <input type="checkbox"/> Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)	<input type="checkbox"/> 43, 64
N. GENIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP		
Terrassements, dépôts d'excavation et décharges		
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m <sup>3</sup> ou couvrant une superficie de plus de 5000 m <sup>2</sup> , mais inférieur à 50'000 m <sup>3</sup>	<input type="checkbox"/>
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m <sup>2</sup> ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?	<input type="checkbox"/> Concept de gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre <input type="checkbox"/> De 50'000 à 500'000 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/> De plus de 500'000 m <sup>3</sup> (EIE)	
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)	<input type="checkbox"/>
Installations de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de traitement des déchets		
203.	Déchetteries ou postes de collecte des déchets	<input type="checkbox"/>
204.	Installations de traitement des déchets <input type="checkbox"/> Inférieur ou égal à 1000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)	<input type="checkbox"/> 43
205.	Décheteteurs de voitures (EIE)	<input type="checkbox"/>
206.	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration	<input type="checkbox"/> 51
Surveillance des ouvrages de retenue		
210.	Ouvrages d'accumulation	Volume maximum d'accumulation > 100 m <sup>3</sup> <input type="checkbox"/>
		Retenue au dessus du terrain naturel <input type="checkbox"/>
		Volume d'eau permanent m <sup>3</sup> :



O. AGRICULTURE, ANIMAUX			Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles	<input type="checkbox"/>	43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux	<input type="checkbox"/>	43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement <input type="checkbox"/> Plus de 125 UGB ( <i>hors étables d'alpage</i> ) <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	43, 52
253.	Manèges, boxes à chevaux. ( <i>Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire</i> )	<input type="checkbox"/>	43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :	<input type="checkbox"/>	
255.	Fosses à purin	<input type="checkbox"/>	52
256.	Fumières	<input type="checkbox"/>	
257.	Silos à fourrage	<input type="checkbox"/>	43
258.	Installations de biogaz.	<input type="checkbox"/>	43
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros <input type="checkbox"/> Capacité jusqu'à 5000 t/an <input type="checkbox"/> Capacité supérieure à 5000 t/an <b>(EIE)</b>		43, 64

## P. EDUCATION, SANTE, SOCIAL

### Etablissements scolaires et sanitaires, centres d'accueil

300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	<input type="checkbox"/>	21, 43
301.	Ecoles paramédicales	<input type="checkbox"/>	43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR...)	<input type="checkbox"/>	43, 64
303.	Etablissements pour mineurs	<input type="checkbox"/>	43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)	<input type="checkbox"/>	43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	<input type="checkbox"/>	43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire	<input type="checkbox"/>	43, 64

### Laboratoires et cabinets

307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie	<input type="checkbox"/>	43
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires	<input type="checkbox"/>	43, 64
312.	Cabinets médicaux	<input type="checkbox"/>	43

### Cimetières

311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires	<input type="checkbox"/>	43
------	---	--------------------------	----

## Q. SPORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS

### Sport

340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)	<input type="checkbox"/>	
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m <sup>2</sup> <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m <sup>2</sup> <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus <b>(EIE)</b>	<input type="checkbox"/>	
355.	Stands de tir <input type="checkbox"/> Stands de tir (cas général) <input type="checkbox"/> A 300 m avec plus de 15 cibles <b>(EIE)</b>		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille [ ] eau non chauffée		32
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [ ] eau non chauffée		
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	[ ] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	[ ] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique

#### Loisirs, campings, dortoirs

358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	[ ]	43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc...	[ ]	11, 43, 64
359bis	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution	[ ]	11B, 43
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)	[ ]	
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /	[ ]	Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	[ ]	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur	[ ]	43
364.	Campings, caravanings résidentiels	[ ]	43
365.	Places de jeux	[ ]	

#### R. RISQUES, DANGERS PARTICULIERS

##### Trafic aérien / Véhicules à moteur

400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <a href="#">lien</a>	[ ]	Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)	[ ]	Annexe
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)	[ ]	43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)	[ ]	64
403.	Places de lavage pour véhicules.	[ ]	64
404.	Garages professionnels	[ ]	43, 64
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle	[ ]	64

##### Incendie, explosion, pollution

406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution, intoxication etc.) [ ] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [ ] Plus de 5000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [ ] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux	[ ]	63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)	[ ]	43, 64
410.	Entreprises de nettoyage	[ ]	43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)	[ ]	64

##### Rayonnement

412.	a) Equipements de téléphonie (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle [ ] Modification d'installation existante [ ] b) Installation d'antenne sur pylône ou dans une installation haute tension (HT) [ ]		Annexe
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives	[ ]	
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)	[ ]	ESTI TD7



**BLOC-NOTES**

1. Mandataire :
2. Commune :
3. CAMAC :

**SIGNATURES****SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES**

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s) :

Prom. acquéreur(s) :

Droit distinct - permanent :

Auteur des plans :

**Destinataire des factures (\*)** (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) :	BORLOZ	Prénom :	ETIENNE
Raison sociale :		Tél. :	
Adresse (*) :	Route des Ormonts 2	E-mail :	
N° postal (*) :	1854	Localité (*) :	LEYSIN

Lieu, date et signature (\*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

**EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE**

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (\*) :

Tél. (\*) :

Fax :

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Sceau et signatures :

**PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS**

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le jeudi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique au plus tard le mardi précédent à 16h00. Le dossier papier doit être transmis simultanément au secrétariat de la CAMAC.

**Résultat de l'enquête publique**

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

**Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact !**

DIT CAMAC

Pl. de la Riponne 10, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email [info.camac@vd.ch](mailto:info.camac@vd.ch)

## Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

**Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)**

Nom, Prénom : BORLOZ ETIENNE RAISON SOCIALE :  
Adresse : Route des Ormons 2  
Tél. : 024 494 27 39 E-mail :  
NPA : 1854 LOCALITE : LEYSIN

---

Nom, Prénom : COMMUNE DE LEYSIN RAISON SOCIALE :  
Adresse : Rue du Village 39  
Tél. : E-mail :  
NPA : 1854 LOCALITE : LEYSIN

**Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)**

Nom, Prénom : BORLOZ ETIENNE RAISON SOCIALE : GÉO SOLUTIONS INGÉNIEURS SA  
Adresse : Chemin du Plan 35  
Tél. : 024 492 24 14 E-mail : etienne.borloz@geo-solutions.ch  
NPA : 1865 LOCALITE : LES DIABLERETS